

Motion du 26 avril 2016 de Mmes et MM. Simon Gaberell, Alfonso Gomez, Morten Gisselbaek, Brigitte Studer, Grégoire Carasso, Marie-Pierre Theubet et Maria Vittoria Romano: «Encourageons la pratique du vélo en ville!»

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal
lors de la séance du 3 octobre 2018, dans le rapport M-1224 A/B/C)

MOTION

Considérant que:

- l’initiative cantonale IN 144 «Pour la mobilité douce (Initiative des villes)» a été acceptée par la population genevoise en 2011, mais n’est toujours pas appliquée systématiquement;
- entre 2009 et 2011, le nombre de cyclistes a augmenté de 30%;
- 41% des ménages en Ville de Genève ne possèdent pas de voitures en 2010;
- la mobilité douce est la manière la plus efficace de se déplacer sur de courtes distances (<3-5 km pour le vélo) notamment en milieu urbain, la plus économe en ressources, un complément idéal aux transports publics et un enjeu majeur de santé publique, selon le Plan directeur cantonal de la mobilité douce 2013;
- les infrastructures cyclables sont peu onéreuses, mais que le vélo reste le mode de transport le plus négligé comparé au trafic motorisé individuel et aux transports publics;
- le nombre de pistes cyclables est en augmentation en Ville de Genève, mais que de nombreux points noirs subsistent, notamment en termes de discontinuité et d’irrégularité dans les parcours cyclables et de manque de places de stationnement, mettant en danger la sécurité des cyclistes et rendant ce mode de transport peu attractif,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d’augmenter les places de stationnement exclusivement cycliste, notamment aux «nœuds» de réseau tels qu’à la gare de Cornavin et celles dans le cadre des travaux de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA);
- de prendre langue avec le Canton afin de réaliser certaines innovations facilitant la circulation douce, telles que le «tourner-à-droite» facilité pour les cyclistes;
- de réaliser des actions pour encourager le respect mutuel entre les différents usagers et plus particulièrement des piétons qui sont les plus vulnérables;
- de garantir une application stricte du code de la route pour les cyclistes.